

Le canard du fleuve

Émeraude des Rives-Phase 1

BULLETIN PÉRIODIQUE D'INFORMATION

Vol. 7

No.2

Février 2019

Départ de Louise Marchildon

Louise Marchildon a remis sa démission au conseil d'administration pour des raisons de santé. Cette démission prend effet le 31 décembre 2018. Les collègues du conseil tiennent à la remercier chaleureusement au nom de tous pour son travail et sa compétence.

Après réflexion, le CA a décidé de reporter le processus de remplacement à l'assemblée générale de mai 2019. Cette décision permettra à des copropriétaires d'avoir plus de temps de réflexion à savoir s'il s'implique comme administrateur et à ceux qui sont à l'extérieur de revenir à moins qu'il ait déjà des personnes prêtes à accepter ce défi. De plus, avec janvier, débute la préparation de la vérification externe et de l'assemblée générale de mai.

C'est pourquoi, le conseil d'administration a choisi de demander l'aide nécessaire à la bonne marche de la copropriété à des personnes bénévoles.

Cannabis: Rappel important

Lors de la dernière assemblée générale de mai 2018 les copropriétaires ont voté à l'unanimité l'interdiction de l'utilisation du cannabis. Des sanctions importantes ont également été votées. Une plainte a été signalée aux administrateurs.

Documents pour le maintien à domicile

Les documents pour les personnes de plus de 70 ans dans le cadre des rapports d'impôt sont maintenant disponibles au bureau de l'administration aux heures habituelles d'ouverture.

Travaux

Un rappel à tous les copropriétaires qui ont l'intention de faire des travaux, dans leur condo, autres que de changer les meubles et les cadres de place: il faut informer les administrateurs et avoir l'autorisation si c'est travaux impliquent des travaux de plomberie ou d'électricité.

Quant aux travaux réalisés par la copropriété, il faut apprécier les auvents dans le porche d'entrée, la mise à niveaux de la technologie des ascenseurs et le remplacements des miroirs abimés. De plus, les tapis du hall d'entrée ont été changés

Également, vous avez remarqué depuis quelque temps qu'il y a régulièrement des bruits qui signalent des changements en train de se réaliser dans différents appartements. C'est surtout l'occasion de souhaiter la bienvenue à plusieurs nouveaux copropriétaires.

Un rappel à tous: s'il y a encore des toilettes de marque CRANE datant de la construction de l'édifice, vous devez les considérer comme des pièces de collection et les changer dans les meilleurs délais car, grâce à ces reliques, un dégât d'eau important a eu lieu. Également les broyeurs encore en place doivent être enlevés car ils favorisent le blocage des tuyaux de renvoi.

Un hiver comme on l'aime

Les plaisirs de l'hiver deviennent facilement des occasions de "tempêter". Les copropriétaires qui stationnent volontairement ou involontairement leur véhicule à l'extérieur pour le punir doivent se rappeler de devoir fournir leurs numéros de plaque et de condo à l'administration afin de retracer le propriétaire de l'auto punie lors d'un déneigement.

Après six ans de parution...

Le "Canard du fleuve" a commencé sa publication en 2013 pour informer les copropriétaires des Émeraudes - Phase 1 afin de diminuer les différents "canards" (aujourd'hui on appelle ça des "fakes news") qui circulaient près du fleuve.

Ce document a été rédigé grâce aux informations fournies par les administrateurs et le propos tenu relève de Paul-Yvon de Billy.